



Maxime Chazal (347^e joueur mondial), le perdant du premier quart de finale de ce lundi, avec les ramasseurs de balle du tournoi.



L'Espagnol Roberto Bautista-Agut, 14^e joueur mondial, qui a gagné le premier quart de finale.



À l'entrée de la salle, les visiteurs manipulent les tablettes pour tenter de décrocher des lots.

Jacques, chauffeur des stars de l'Open de tennis

Pendant l'Open, Jacques Blacher, retraité de 70 ans, et deux autres bénévoles, jouent les chauffeurs pour les joueurs, staffs et arbitres du tournoi. Une activité au cœur de l'événement.

Portrait

Jacques Blacher n'est pas un bénévole comme tous les autres. Dimanche soir, il a fait un aller-retour entre Caen et Orly, malgré le brouillard. Il est allé prendre à sa sortie de l'avion le tennisman espagnol Roberto Bautista-Agut, pour le mener jusqu'à l'hôtel spa Ivan Vautier, où résident les joueurs. « Au total, cela a fait huit heures de trajet dans la journée, souffle-t-il. Quand il fait un temps comme hier, c'est fatigant. »

« Au service des joueurs »

Ce retraité de 70 ans est l'un des trois chauffeurs de l'Open. « J'ai commencé à faire le chauffeur il y a deux ans pendant les Jeux équestres (qui se sont tenus en 2014 au stade Michel d'Ornano). » Après cette bonne expérience, ce sont les organisateurs de l'Open qui se sont tournés vers Jacques et ses deux acolytes. « Quand les gens sont fiables, on fait plus facilement appel à eux », sourit-il. Depuis deux ans, ils leur ont confié les clés pour conduire les joueurs, leur staff, mais aussi les arbitres, jusqu'au Zénith.

Une véritable organisation pour les trois chauffeurs attitrés. Les clés ne restent jamais dans la poche et le portable est toujours à proximité. « On se partage deux voitures à trois. On doit être prêt à tout. Dès que l'on nous passe un coup de téléphone, on file », raconte Jacques.

Tous les jours pendant le tournoi, les chauffeurs sont aux petits soins avec les joueurs. Ils les trimballent entre « la salle de sport, la pharmacie ou le centre-ville, quand ils ont des courses à faire ». L'an passé, Benoît Paire avait oublié ses raquettes, non réglées, à l'hôtel. Il avait fallu repartir illico presto chercher les sacs et les porter au cœur. « C'est le jeu. On est au service des joueurs avant tout », s'amuse Jacques.



Tsonga, Gasquet et les autres tennismen en compétition à l'Open montent dans la voiture de Jacques Blacher.

Et ces derniers le leur rendent bien. « Quand on passe plusieurs heures avec eux, forcément cela donne des moments sympas », raconte le chauffeur.

Le portable de Tsonga

Mais avant les matchs, pas question d'importuner les champions. La discrétion est l'atout majeur du chauffeur. « Je n'engage jamais directement la conversation, prévient Jacques, il faut les laisser dans leur coquille. Ils sont plus détendus quand on les ramène à Paris. »

Jo-Wilfried Tsonga, 12^e mondial à l'ATP, lui a laissé un bon souvenir. Il y a deux ans, après l'avoir déposé à Paris, Jacques avait dû faire demi-

tour sur l'autoroute. Le joueur avait oublié son téléphone portable dans la voiture. « L'année suivante, on en avait rigolé », se souvient-il.

S'il remonte dans la voiture de

Jacques, le chauffeur ne manquera pas de rappeler au champion de faire attention à ses petites affaires.

Pierre BOISSONNAT.

Le programme de la journée de mardi

Comme hier, les portes du Zénith ouvriront un peu avant 18 h. Richard Gasquet, 18^e joueur mondial, fera son entrée dans la compétition lors de la première demi-finale, à 18 h 30. À l'issue de cette rencontre, ce sera au tour de Jo-Wilfried Tsonga de faire son apparition dans l'arène.

Des animations sont prévues aux abords de la salle. Il sera possible, pour les plus chanceux, d'échan-

ger quelques balles avec les champions sur le court. Un atelier lancer de balles est aussi prévu.

Hier, une quarantaine de places étaient encore disponibles pour assister aux rencontres d'aujourd'hui, et environ 500 pour la finale.

Prix du billet : placement libre, 13,50 € ; 6 € pour les - de 12 ans. Placement numéroté : 16,50 € ; 10 € pour les - de 12 ans.

Géraldine, arbitre bénévole fidèle à Caen

Cette Sarthoise, habituée à arbitrer au plus haut niveau, prend place aussi sur la chaise qui surplombe le court de l'Open.



Géraldine Corbin-Lochu a arbitré, dimanche, la finale des joueurs amateurs de 3^e série, remportée par Lucas Frenehard (à gauche) face à Frédéric Boumazza.

Rencontre

Elle était déjà là, dimanche, pour arbitrer l'une des deux finales réservées aux meilleurs amateurs issus des « qualifs » et profiter, elle aussi, de « l'atmosphère d'un match pro sur ce court prestigieux du Zénith, avec le public, le micro pour faire mes annonces... »

Chaque année, elle « retrouve avec plaisir les amis arbitres bénévoles de l'Open. » Venus de la Manche, de Bretagne, ou encore du Val-d'Oise, ils sont une quinzaine à officier sur la chaise ou comme juges de ligne. Et à s'organiser en conséquence.

Géraldine Corbin-Lochu va ainsi, jusqu'à mercredi, avaler l'aller-retour quotidien entre son travail de technicienne de labo à Alençon et le Zénith de Caen. Par fidélité à « une équipe d'organisateur extraordinaire » et par passion de l'arbitrage, ou plutôt du tennis en général.

« C'est mon sport, depuis que je suis toute petite ! » De Mayenne (53), sa ville natale, à son club actuel de Beaumont-sur-Sarthe (72) où elle

est « présidente, depuis 2007, d'un club de 140 licenciés ».

« Un accès au plus haut niveau »

Quand elle n'est pas en réunion de dirigeants ou sur un court, où Géraldine a atteint cette année son meilleur classement (15/5), c'est donc à travers l'arbitrage qu'elle vit sa passion. « J'ai commencé il y a une dizaine d'années et j'ai le grade A2 (compétitions régionales ou nationales) tout en m'occupant de la formation des arbitres dans mon département. Et puis l'arbitrage, ça permet d'avoir accès au plus haut niveau, dans un autre rôle. »

Juge de ligne à Roland-Garros (six fois, série en cours), la Sarthoise a notamment eu les honneurs d'une finale messieurs, en 2015, sur le Central du stade de la Porte d'Auteuil.

Cerise sur le gâteau, elle s'est aussi débrouillée pour allier ses « deux passions, le tennis et les voyages », à l'occasion du tournoi « challenger » (la 2^e division du circuit pro) de la Réunion, en 2014.

Violences en réunion en prison : renvoi

Trois détenus de la maison d'arrêt de Caen comparaissent hier devant le tribunal de Caen pour une bagarre avec arme artisanale.

Justice

Deux frères Caennais du Calvaire Saint-Pierre, âgés de 19 et 20 ans, et un jeune de Verson, âgé de 23 ans, étaient présentés hier, en comparution immédiate, devant le tribunal correctionnel de Caen, pour des violences en réunion commises à la maison d'arrêt de Caen le 20 novembre.

Tous trois ont des casiers lourds malgré leur jeune âge. La victime, un autre détenu originaire du Havre, affirme qu'un des deux frères l'a menacé avec une arme artisanale constituée d'une brosse à dents et de deux lames de rasoir.

La bagarre, survenue durant la promenade, a été enregistrée par la vidéosurveillance et l'arme retrouvée dans les égouts de la maison d'arrêt.

Le frère accusé de l'avoir tenue en main demande le renvoi. « J'aimerais qu'il y ait une analyse ADN. J'ai jamais tenu l'arme ». Son avocate, M^e Aline Leuret, estime que « la vidéo doit aussi être examinée lors de l'audience ».

Deux prévenus maintenus en détention

Le dossier est donc renvoyé au 16 janvier 2017. D'ici la prochaine audience, le procureur requiert le maintien en détention des trois prévenus.

M^e Sophie Lechevrel souligne que son client, « qui doit sortir demain pour retrouver » ses proches à Verson « et entamer une formation, a eu un rôle pacificateur en tentant de séparer cette bagarre et ça apparaît sur la vidéo. Il ne mérite pas ce maintien en détention, il sort d'une peine de seize mois. »

Le tribunal maintient en détention les deux frères et place le Versonnais sous contrôle judiciaire.

Si la vidéo sera incluse dans les débats, l'analyse ADN ne paraît pas opportune « vu que l'objet a séjourné plusieurs jours dans les égouts ».

Justice en bref

Ivre sur le scooter de sa mère, en récidive : prison ferme

Le 4 août vers 23 h 40, la police voit un cyclomoteur qui grille un feu rouge, route de Paris, dans le sens Caen-Mondeville. Ils contrôlent l'employé en bâtiment, âgé de 32 ans, qui le pilote. Il a 1,1 gr d'alcool par litre de sang et c'est sa troisième réci-

div. Il se trouve sur le scooter de sa mère, qui est sous le coup d'une mesure d'immobilisation, suite à un de ses antécédents en septembre 2013.

Il n'était pas venu en comparution sur reconnaissance immédiate de culpabilité (CRPC), mais a comparu,

hier, devant le tribunal de Caen.

Le prévenu s'avouait inquiet des conséquences d'une peine sur son emploi. Le tribunal le condamne à deux mois de prison ferme, « qui seront aménagés... peut-être ».

Au volant, sous stupéfiants et sans permis : sursis

Le 14 juin, une Peugeot 106 qui zigzagait est contrôlée à Cheux par les gendarmes. Il est 10 h. Le conducteur de 27 ans est positif au cannabis et aux opiacés. Et n'a pas le permis.

Initialement présenté en CRPC (comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité), ce primo délinquant « semble prendre les choses à la rigolade ». Du coup, le juge n'homologue pas la peine.

Il est donc repassé devant une juridiction correctionnelle, lundi matin, à Caen. Ce jeune Caennais adopte un ton grave et sérieux. « Depuis août, j'ai retrouvé un logement social et je viens de finir une formation », assure-t-il. « Ce jour-là, j'ai fait une grosse erreur, j'ai voulu dépanner une amie. » Il indique qu'il « ne touche plus » aux drogues et ajoute qu'il se « rend compte que j'aurais

pu tuer une pauvre personne qui, elle, avait tout en règle ». « Est-ce sincère ou des paroles de circonstances ? », lui demande la présidente Béatrice Dupuis. « C'est sincère. J'ai un ami qui est à l'hôpital après qu'il a eu un accident. Je suis conscient des conséquences », répond-il.

Le tribunal le condamne à trois mois de prison avec sursis.